



AVIS AUX COMMERCANTS, A L'HÔPITAL ET A LA POPULATION DOMMOISE

Des travaux d'aménagement de la rue et de la place de la Porte des Tours vont démarrer à compter du 06 janvier 2025 et doivent s'achever le 31 mars 2025 au plus tard. Ainsi, durant cette période, l'accès à Domme et la circulation dans la bastide vont être perturbés.

Pour permettre à tous d'accéder à Domme, un plan de circulation va être mis en place, plan qui va connaître 2 phases.

Phase 1 des travaux : du 06 janvier au 15 février 2025

L'accès à la bastide se fera uniquement par la Porte Del Bos via la route départementale 49. L'accès à la bastide de tous véhicules et leur sortie par la Porte des Tours seront interdits. La circulation des véhicules sur la route de la Justice sera interdite dans les 2 sens entre la Patte d'Oie et la Porte des Tours. La circulation de tous véhicules sur le petit chemin de Carguemet sera interdite dans les 2 sens entre le pied du pont et la Porte des Tours.

Les véhicules légers emprunteront l'itinéraire suivant :

- Entrée dans la bastide : par la place Porte Del Bos, rue la Boétie, rue Montaigne, place de la Rode, Grand'Rue, place de la Halle.
- Sortie de la bastide : par la rue Marguerite Mazet, la rue Porte Del Bos, Porte Del Bos.

Les camions, poids-lourds et autobus scolaires emprunteront l'itinéraire suivant :

- Entrée dans la bastide : par la rue Porte Del Bos, rue Marguerite Mazet, place de la Halle.
- Sortie de la bastide : par la rue Marguerite Mazet, la rue Porte Del Bos, Porte Del Bos.

Les camions et poids-lourds qui livreront les commerces de la Grand'Rue emprunteront l'itinéraire suivant :

- Entrée dans la bastide : par la rue Porte Del Bos, rue Marguerite Mazet, place de la Halle.
- Sortie de la bastide : par la Grand Rue (descente), Place de la Rode, Grand'Rue (montée), place de la Halle, rue Marguerite Mazet, la rue Porte Del Bos, Porte Del Bos.

La circulation dans les 2 sens sera donc exceptionnellement autorisée dans la Grand'Rue mais uniquement pour les camions.

Pour les résidents des rues Jacques de Maleville, des Consuls, du Grel et Geoffroy de Vivans, ils pourront rejoindre leurs domiciles en empruntant l'Esplanade de la Barre et la rue du repos dans le sens « Esplanade de la Barre – rue de la Pailolle, puis en descendant la rue de la Pailolle. Cette dernière sera toutefois interdite à la circulation dans une section comprise entre la Porte des Tours et la rue des Consuls.

Phase 2 des travaux : du 16 février au 31 mars 2025

L'accès à la bastide par la Porte des Tours sera à nouveau possible mais uniquement pour les véhicules légers. La circulation des véhicules sur la route de la Justice entre la Patte d'Oie et la Porte des Tours et sur le petit chemin de Carguemet est rétablie mais uniquement pour les véhicules légers.

La circulation rue Porte des Tours sera interdite dans les 2 sens à tous les véhicules.

Pour sortir de la bastide, les véhicules légers (uniquement) emprunteront l'itinéraire suivant :
Place de la Rode – rue Eugène Le Roy – rue de la Paillole – Porte des Tours.

Les camions, poids-lourds et autobus scolaires continueront à emprunter l'itinéraire suivant :

- Entrée dans la bastide : par la rue Porte Del Bos, rue Marguerite Mazet, place de la Halle.
- Sortie de la bastide : par la rue Marguerite Mazet, la rue Porte Del Bos, Porte Del Bos.

Les camions et poids-lourds qui livreront les commerces de la Grand'Rue continueront à emprunter l'itinéraire suivant :

- Entrée dans la bastide : par la rue Porte Del Bos, rue Marguerite Mazet, place de la Halle.
- Sortie de la bastide : par la Grand Rue (descente), Place de la Rode, Grand'Rue (montée), place de la Halle, rue Marguerite Mazet, rue Porte Del Bos, Porte Del Bos.

Pendant les phases 1 et 2, les livraisons des commerces à l'intérieur de la bastide devront respecter impérativement les horaires suivants (identiques aux horaires actuels) :

- Le jeudi avant 9h00 ;
- Les autres jours avant 11h00.

Les horaires de livraison seront contrôlés strictement et les contrevenants seront verbalisés.

Nous demandons aux commerces de Domme, à l'Hôpital et plus généralement à tous résidents utilisant un système de livraison, d'en informer au plus tôt leurs fournisseurs.

La Mairie et vos élus restent à votre disposition pour vous apporter plus d'informations.